



**CCCPS / 2022 / DE062**  
**5.3 Désignation des représentants**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 19 mai 2022 à 19h**

**Président** : Monsieur Denis BENOIT

**Date de convocation** : 13 mai 2022

**Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance** : 39

Le 19 mai 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre d'Animation Rural à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; Jacques BONNET ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Frédéric TRON ; Danielle BORDERES à Jean-Louis BAUDOUIN ; Anne-Marie CHIROUZE à Franck MONGE ; Audrey CORNEILLE à Jean-Pierre POINT ; Dominique DELAYE à Jean-Marc MATTRAS ; Agnès FOUILLEUX à René-Pierre HALTER ; Caryl FRAUD à Thierry GUILLOUD ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER et Arnaud VANNIER à Hélène PELAEZ-BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	Franck MONGE

**Désignation d'un élu au conseil d'administration de Dromolib**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

L'association DROMOLIB a pour objet :

- La promotion auprès du plus grand nombre de personnes, de tous les moyens de déplacements doux et alternatifs favorisant le partage, le respect des personnes et un développement durable ;
- La réalisation d'études, la proposition et la mise en œuvre de solutions de mobilité auprès des différents acteurs sociaux, politiques et économiques, dans le but d'améliorer les conditions de déplacement des marchandises et des personnes, habitants permanents ou résidents occasionnels.

L'association a organisé sa gouvernance selon trois collèges :

- Le collège des partenaires techniques
- Le collège des contributeurs
- Le collège des collectivités

La Communauté de Communes et DROMOLIB travaillent ensemble sur différents sujets depuis la création de l'association (location de vélos à assistance électrique pour le compte de la CCCPS,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 19 mai 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 13 mai 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

organisation de formation de remise en selle et d'apprentissage, animation du challenge mobilité, projet d'autopartage...).

Compte tenu du travail mené depuis quelques années entre nos deux structures, et dans le cadre de l'adhésion de la CCCPS à l'association, DROMOLIB a ainsi proposé à la Communauté de communes d'intégrer son conseil d'administration afin de suivre et co-construire les actions développées par l'association.

**II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de désigner un élu qui siègera au collège des collectivités du Conseil d'administration de DROMOLIB.

**III. Visas**

VU la convention de délégation entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes signée le 30/06/2021 permettant à cette dernière de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour favoriser la mobilité durable sur son territoire ;  
VU les statuts de DROMOLIB approuvé le 10/12/2020 ;

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de désigner M. Christophe LEMERCIER siégeant au conseil d'administration de DROMOLIB,
- 2) d'autoriser le Président à signer tout acte afférant à la présente décision.

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VI. Annexe**

- La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 19/05/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le 25 MAI 2022